

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 4 MARS 2021**

Le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Josiane CHOPIS, Maire d'ANZEX, le quatre mars deux mille vingt et un à vingt heures trente.

**PRESENTS** : Mesdames Charney, Chevalier, Chopis et Costes,  
Messieurs Barat, Baudas, Dubourg, Garin et Kremer.

**ABSENTS EXCUSES** : Monsieur Betous,

**POUVOIR** : néant,

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Madame Chevalier

**DATE DE LA CONVOCATION** : le 22 février 2021

**ORDRE DU JOUR** :

- Investissements 2021,
- Projet Natura 2000,
- EAU 47 : changement des statuts,
- Adressage,
- Chenil fourrière nouveaux adhérents,
- Enedis : nouveaux correspondants,
- Démographie médicale,
- Demande de subventions,
- Questions diverses

Le compte-rendu de la dernière réunion est accepté à l'unanimité.

**Investissements 2021**

Madame Le Maire propose d'entamer une réflexion concernant les investissements 2021.  
Après réflexion, les investissements suivants se profilent :

- changement de l'ordinateur mairie,
- changement du copieur (en location ?),
- toitures de la sacristie et de l'atelier,
- cimetière : caveau d'attente et ossuaire, numérisation du cimetière, agrandissement du columbarium,
- monument aux morts : faire redorer les lettres,
- église : rampe d'accès amovible,
- pont de Pelleperdrix,
- défibrillateur,
- élagage : tilleuls, cèdre,
- poteaux incendie,
- Chemin de Reille.

## **Projet Natura 2000 : modification du périmètre**

∞ Délibération n°01/04 03/2021 ∞

Madame le Maire présente à l'assemblée le projet de périmètre du site Natura 2000 : FR7200738 « l'Ourbise ».

Ce dernier fait apparaître une évolution de périmètre passant de 377 à 765 ha afin de conserver et restaurer les habitats d'espèces.

Après présentation de ce projet, les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité ce projet.

### **EAU 47 : approbation de l'extension du périmètre et de l'actualisation des compétences transférées au Syndicat EAU47 à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021 et de la modification statutaire du Syndicat EAU47**

∞ Délibération n°02/04 03/2021 ∞

**VU le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier les articles L.5211-18 et L.5211-20** concernant les modifications relatives au périmètre et à l'organisation des EPCI, rendus applicables aux syndicats mixtes fermés par renvoi opéré de l'article L.5711-1 du même code ;

**VU l'Arrêté inter-préfectoral** n° 47-2019-12-24-006 en date du 24 décembre 2020 portant **actualisation des compétences** transférées au Syndicat Eau47 au 1<sup>er</sup> janvier 2021 et de ses statuts ;

**VU la délibération** de la commune de Trentels en date du 17 juillet 2020 sollicitant le transfert à EAU47 de la compétence « eau potable ».

**VU les délibération et décision** du Syndicat EAU47 :

- n°20\_074\_C du 26 novembre 2020 approuvant le transfert de la compétence Eau Potable de la commune de Trentels (Centre Bourg).

**CONSIDÉRANT** la nécessité d'actualiser le périmètre du Syndicat Eau47, et ses Statuts,

**CONSIDÉRANT** que le Syndicat Eau47 a consulté l'ensemble de ses membres par courrier du 28 janvier 2021,

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer.

*Sur proposition de Madame le Maire,*

**Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :**

**DONNE** son accord pour **l'élargissement du territoire syndical** d'Eau47 dans le cadre de l'article 2.2. de ses statuts, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021 à la commune de Trentels (Centre Bourg) ;

**DONNE** son accord pour le **transfert** au Syndicat Eau47 de la compétence « eau potable » pour la commune de Trentels (Centre Bourg), dans le cadre de l'article 2.2. de ses statuts :

**VALIDE** les modifications des statuts du Syndicat Eau47 à effet du 1<sup>er</sup> Juillet 2021 ainsi que son annexe actualisée relative à la liste des membres et compétences transférées ;

**DONNE** pouvoir à Madame le Maire pour signer la présente délibération ainsi que toute pièce s'y rattachant ;

**MANDATE** Madame le Maire pour informer le Syndicat Eau47 de cette décision.

## Adressage

Madame le Maire présente aux membres du Conseil le travail mené suite aux différentes études réalisées en conseil, au travail mené en réunion avec les adjoints et le Conseil départemental.

Vu l'avancée des travaux sur ce sujet, l'adressage fera l'objet d'une délibération lors d'un prochain conseil.

## Chenil fourrière : adhésion de deux nouvelles communes Puysserampion et Saint-Front-sur-Lémance

∞ Délibération n°03/04 03/2021 ∞

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal, que la Commune est adhérente au SIVU Chenil Fourrière.

Par délibération du 05 décembre 2020, déposée en Préfecture le 11 décembre 2020, le Comité Syndical du SIVU Chenil Fourrière a accepté et voté à l'unanimité leurs adhésions. Il s'agit des communes de : Saint-Front-sur-Lémance et Puysserampion.

Madame le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur l'adhésion au sein du SIVU de ces deux communes.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- ✓ Accepte l'adhésion des communes de Saint-Front-sur-Lémance et Puysserampion au sein du SIVU Chenil Fourrière.

## Enedis : nouveaux correspondants

Madame Le maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de désigner une personne du conseil municipal ainsi qu'un suppléant pour être correspondant de la commune auprès d'Enedis et de TE47 en cas de « crise ».

Après concertation :

- ✓ Mr Alain Barat est désigné titulaire
- ✓ Mme Josiane Chopis est désignée suppléante

## Motion : en vue de la création d'une charte d'engagements réciproques visant à lutter contre la concurrence entre territoires en matière de démographie médicale

∞ Délibération n°04/04 03/2021 ∞

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Département et l'association des Maires Ruraux proposent d'établir une charte d'engagements réciproques visant à lutter contre la concurrence entre territoires en matière de démographie médicale.

En effet, les enjeux de l'adaptation de l'offre de soins, et plus particulièrement dans nos territoires ruraux pourraient s'aggraver avec le vieillissement de la population, le développement des maladies chroniques et la dépendance.

Les collectivités territoriales ont fait preuve de courage et de responsabilité en multipliant les initiatives pour faire face à l'absence de médecins généralistes ou de spécialistes en développant des solutions pragmatiques pour répondre aux besoins de la population et enrayer la désertification médicale.

Malheureusement, les stratégies d'incitation à l'installation prises par les collectivités locales ont parfois pu tourner à la surenchère et à la concurrence entre territoires, plutôt que de miser sur la complémentarité ou la cohérence.

Pour tenter de limiter cette concurrence entre territoires, le Conseil Départemental a pris l'initiative, en partenariat avec l'Association des Maires Ruraux de Lot et Garonne, d'élaborer et de proposer aux Maires et Présidents d'EPCI de Lot et Garonne une charte des bonnes pratiques visant à poser le principe de refus de concurrence en matière de démographie médicale.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la motion en vue de la création d'une charte d'engagements réciproques visant à lutter contre la concurrence entre territoires en matière de démographie médicale.

### **Demande de subventions**

Le conseil municipal étudie les subventions votées lors du conseil de présentation du budget.

Aucune subvention nouvelle n'est attribuée.

Il est décidé de verser 300 € aux écoles par classe (soit 300 € pour La Réunion et Leyritz-Moncassin et 600 € pour Villefranche du Queyran).

Certaines subventions sont revues à la baisse.

### **Questions diverses**

Enquête publique : Syndicat Bassin Versant de l'Avance/Ourbise :

L'enquête publique aura lieu du 12 mars au 12 avril 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.

Durant cette séance, les délibérations 01/04 03/2021 à 04/04 03/2021 ont été prises.